



Acteur reconnu de l'habitat depuis plus de 50 ans, SOMFY agit pour réduire de 50% ses émissions de carbone d'ici 2030 et aide ainsi ses clients et partenaires dans leurs démarches environnementales.

Nos actions pour réduire notre bilan carbone :

PROPOSER DES PRODUITS ÉCO-CONÇUS*, AYANT UN IMPACT ENVIRONNEMENTAL RÉDUIT TOUT AU LONG DE LEUR CYCLE DE VIE

PROPOSER DES SOLUTIONS QUI AMÉLIORENT L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS ET LIMITENT AINSI LES ÉMISSIONS DE CO₂.

[1]. Démarche d'éco-conception Somfy, identifiée par le label ACT FOR GREEN qui vise à réduire l'impact environnemental des produits tout au long de leur cycle de vie, de l'extraction des matières premières à la fin de vie, en plaçant les exigences au-dessus des réglementations en vigueur.

— Référence produit



> Produit de référence

RS100 Solar io 6/15

Réf. **5160723**

> Unité fonctionnelle

Assurer le mouvement de la fermeture en effectuant 14 000 cycles de fonctionnement, sur une durée de vie de 15 ans, avec un couple de 6 Nm sur une course de 2 mètres, correspondant à 13 tours d'enroulement par demi-cycle avec un diamètre de tube de 50 mm. Ce produit est un kit composé d'un moteur, d'une batterie et d'un panneau photovoltaïque autonome, destiné à la motorisation des volets roulants extérieurs.

> Références concernées

RS100 SOLAR io 3/15	5160722	RS100 SOLAR io 10/12 TH	5160719	ODM 50 SOLAR io 20/12	5163029
RS100 SOLAR io 6/15	5160723	RS100 SOLAR io 15/12 TH	5160720	ODM 50 SOLAR io 3/15 TH	5163020
RS100 SOLAR io 10/12	5160724	RS100 SOLAR io 20/12 TH	5160721	ODM 50 SOLAR io 6/15 TH	5163021
RS100 SOLAR io 15/12	5160725	ODM 50 SOLAR io 3/15	5163025	ODM 50 SOLAR io 10/12 TH	5163022
RS100 SOLAR io 20/12	5160726	ODM 50 SOLAR io 6/15	5163026	ODM 50 SOLAR io 15/12 TH	5163023
RS100 SOLAR io 3/15 TH	5160717	ODM 50 SOLAR io 10/12	5163027	ODM 50 SOLAR io 20/12 TH	5163024
RS100 SOLAR io 6/15 TH	5160718	ODM 50 SOLAR io 15/12	5163028		

– Matériaux et substances

Toutes les mesures nécessaires ont été prises pour s'assurer que les matériaux utilisés dans la composition du produit ne contiennent aucune substance interdite par la législation en vigueur au moment de la commercialisation.

Plastiques		Métaux		Autres	
	%		%		%
PE	6,6	Acier	20,3	Nickel hydroxyde	4,7
PET	4,7	Nickel	9,5	Fibre de verre	2,7
PA66	3,8	Acier inoxydable	2,7	Eau	1,4
PU	2,3	Cuivre	2,3	Autres	7,1
PBT	1,9	Zamak	1,5	Total	15,8
Autres	7,6	Autres	0,9	Emballage	
Total	27,0	Total	37,3	Carton	10,3
				Papier	9,6
				Total	19,9
Masse totale du flux de référence : 2410g					
Estimation du contenu recyclable : 57%					

> Substances chimiques

Les produits couverts par ce PEP respectent le règlement REACH ainsi que la directive ROHS : 2011/65/EU, 2015/863, 2017/2102.



— Fabrication

Les produits couverts par ce PEP sont fabriqués sur un site ayant une démarche de réduction de ses impacts environnementaux.

> **Modèle énergétique**

Mix énergétique polonais



— Distribution

> Les notices sont en papier 100% fibres recyclées et le carton de l'emballage final contient au moins 50% de fibres recyclées. Ce scénario est considéré pour chaque envoi de produit Act for Green dans le monde.

L'emballage est continuellement amélioré pour en réduire la quantité et favoriser l'emploi de matières renouvelables, recyclées et recyclables.



— Installation

> **Éléments d'installation**

Aucun élément prévu à cette phase.

> **Procédures d'installation**

Aucune procédure d'installation.

> **Modèle énergétique**

Non applicable



— Utilisation

Ce produit est autonome, il nécessite seulement l'énergie fournie par le panneau solaire inclus

> **Modèle énergétique pour la phase d'utilisation** : Aucun

> **Maintenance et consommables** : un remplacement de batterie sur le cycle de vie (la première batterie est fournie avec le produit, pas la deuxième)



— Fin de vie

> **Conditions de transport types**

Compte tenu de la difficulté d'établir une moyenne internationale sur le recyclage des DEEE dans le monde, nous choisissons le scénario pénalisant suivant :

- 200 km de transport.
- Un prétraitement des déchets d'équipements électriques et électroniques, y compris le démantèlement et le tri des matériaux.
- L'incinération des déchets d'équipements électriques et électroniques.



— Impacts environnementaux

L'évaluation de l'impact environnemental couvre les étapes suivantes du cycle de vie : fabrication, distribution, installation, utilisation et fin de vie. Tous les calculs ont été réalisés à l'aide du logiciel EIME© v5.9.3 et de CODDE 2022-01.

Indicateurs	Unité	Global	Fabrication	Distribution	Installation	Utilisation	Fin de vie
Acidification des sols et de l'eau	Kg eq. SO ₂	3,19E-01	1,69E-01	2,04E-02	1,91E-04	1,28E-01	6,82E-04
Appauvrissement des ressources abiotiques – éléments	Kg eq. Antimoine	1,42E-03	1,33E-03	2,78E-08	2,25E-09	9,06E-05	5,98E-09
Appauvrissement des ressources abiotiques – combustibles fossiles	MJ	4,11E+02	2,93E+02	9,75E+00	4,08E-01	1,07E+02	1,27E+00
Pollution de l'air	m ³	6,44E+03	4,06E+03	9,97E+01	8,46E+00	2,26E+03	2,10E+01
Eutrophisation de l'eau	kg eq. PO ₄	3,32E-02	1,79E-02	2,04E-03	1,29E-03	1,09E-02	1,10E-03
Réchauffement climatique	kg eq. CO ₂	4,44E+01	2,73E+01	7,63E-01	7,86E-01	1,32E+01	2,24E+00
Appauvrissement de la couche d'ozone	kg eq. CFC-11	1,83E-05	9,71E-06	1,32E-09	2,22E-09	8,56E-06	6,48E-09
Formation d'ozone photochimique	kg eq. ethylene	2,32E-02	1,29E-02	1,02E-03	1,86E-04	9,04E-03	4,40E-05
Pollution de l'eau	m ³	4,47E+03	3,27E+03	1,14E+02	3,41E+01	9,85E+02	6,73E+01
Total énergie primaire utilisée	MJ	5,94E+02	4,33E+02	9,81E+00	4,75E-01	1,49E+02	1,60E+00
Utilisation totale de ressources d'énergie primaire renouvelable	MJ	2,90E+01	2,06E+01	1,26E-02	8,72E-03	8,38E+00	1,43E-02
Utilisation totale de ressources d'énergie primaire non renouvelable	MJ	5,65E+02	4,12E+02	9,80E+00	4,66E-01	1,40E+02	1,58E+00
Utilisation d'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion de l'énergie primaire renouvelable utilisée comme matière première	MJ	2,67E+01	1,88E+01	1,26E-02	8,72E-03	7,91E+00	1,43E-02
Utilisation de ressources d'énergie primaire renouvelable comme matières premières	MJ	2,28E+00	1,82E+00	0,00E+00	0,00E+00	4,69E-01	0,00E+00
Utilisation d'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion de l'énergie primaire non renouvelable utilisée comme matière première	MJ	5,40E+02	3,93E+02	9,80E+00	4,66E-01	1,36E+02	1,58E+00
Utilisation de ressources d'énergie primaire non renouvelable comme matières premières	MJ	2,43E+01	1,95E+01	0,00E+00	0,00E+00	4,77E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables	MJ	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables	MJ	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de matière première recyclée	kg	8,89E-01	7,80E-01	0,00E+00	0,00E+00	1,08E-01	0,00E+00
Volume net d'eau douce	m ³	2,50E+00	2,01E+00	5,95E-05	8,58E-05	4,96E-01	8,46E-04
Déchets dangereux éliminés	kg	2,10E+02	1,18E+02	0,00E+00	5,69E-04	9,09E+01	1,41E+00
Déchets non dangereux éliminés	kg	4,77E+01	2,58E+01	2,37E-02	7,05E-01	1,98E+01	1,35E+00
Déchets radioactifs éliminés	kg	2,08E-02	1,40E-02	1,65E-05	1,08E-05	6,77E-03	2,04E-05
Composants destinés à réutilisation	kg	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Matériaux destinés au recyclage	kg	2,82E-02	2,82E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Matériaux destinés à la valorisation énergétique	kg	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Énergie exportée	MJ	2,67E-01	9,42E-02	0,00E+00	1,33E-01	4,01E-02	0,00E+00

Profil environnemental produit

Moteur radio solaire pour volets roulants RS100 Solar io



> Voici le détail des impacts du module B.

Indicateurs	Unité	Phase d'utilisation	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B7
Acidification des sols et de l'eau	kg SO2 eq	2,20e-1	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,28E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Appauvrissement des ressources abiotiques - éléments	Kg eq. Antimoine	1,49e-4	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	9,06E-05	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Appauvrissement des ressources abiotiques - combustibles fossiles	MJ	1,78e+2	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,07E+02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Pollution de l'air	m ³	3,83e+3	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,26E+03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Eutrophisation de l'eau	kg PO4-- eq	1,84e-2	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,09E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Réchauffement climatique	kg CO2 eq.	2,21e+1	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,32E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Appauvrissement de la couche d'ozone	kg CFC-11 eq.	1,47e-5	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	8,56E-06	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Formation d'ozone photochimique	kg ethylene eq.	1,55e-2	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	9,04E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Pollution de l'eau	m ³	1,60e+3	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	9,85E+02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Total énergie primaire utilisée	MJ	2,43e+2	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,49E+02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation totale de ressources d'énergie primaire renouvelable	MJ	1,02e+1	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	8,38E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation totale de ressources d'énergie primaire non renouvelable	MJ	2,33e+2	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,40E+02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation d'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion de l'énergie primaire renouvelable utilisée comme matière première	MJ	9,48e+0	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	7,91E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de ressources d'énergie primaire renouvelable comme matières premières	MJ	7,14e-1	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	4,69E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation d'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion de l'énergie primaire non renouvelable utilisée comme matière première	MJ	2,26e+2	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,36E+02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de ressources d'énergie primaire non renouvelable comme matières premières	MJ	6,68e+0	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	4,77E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables	MJ	0,00e+0	0,00E+00						
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables	MJ	0,00e+0	0,00E+00						
Utilisation de matière première recyclée	kg	3,69e-2	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,08E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Volume net d'eau douce	m ³	7,82e-1	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	4,96E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Déchets dangereux éliminés	kg	1,56e+2	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	9,09E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Déchets non dangereux éliminés	kg	3,37e+1	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,98E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Déchets radioactifs éliminés	kg	1,16e-2	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	6,77E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Composants destinés à réutilisation	kg	0,00e+0	0,00E+00						
Matériaux destinés au recyclage	kg	0,00e+0	0,00E+00						
Matériaux destinés à la valorisation énergétique	kg	0,00e+0	0,00E+00						
Énergie exportée	MJ	4,01e-2	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	4,01E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00

50, avenue du Nouveau
Monde
74300 Cluses
Tél. 04 50 96 83 79

Profil environnemental produit

Moteur radio solaire pour volets roulants RS100 Solar io



> Ces impacts environnementaux sont uniquement applicables au produit de référence mentionné en page 1.

> Règles d'extrapolation

Pour chaque étape du cycle de vie, afin de retrouver les impacts de chacune des références disponibles en page 1, il faut multiplier les impacts du produit de référence par les coefficients indiqués dans le tableau ci-dessous.

	Fabrication	Distribution	Installation	Utilisation	Fin de vie	Exemple phase d'utilisation Indicateur Réchauffement climatique (kg eq, CO2)
3N.m	0,99	1,00	1,00	1,00	1,00	1,32E+01
6N.m	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,32E+01
10N.m	1,02	1,10	1,00	1,00	1,00	1,32E+01
15N.m	1,46	1,28	1,00	1,68	1,51	2,21E+01
20N.m	1,50	1,39	1,00	1,68	1,54	2,21E+01

N° d'enregistrement : SOMF-00084-V01.01-FR	Règles de rédaction : PCR-ed3-FR-2015 04 02 Complété par : PSR-0006-ed1.1-EN-2015 10 16
N° d'habilitation du vérificateur : VH18	Information et référentiel : www.pep-ecopassport.org
Date d'édition : 08-2022	Durée de validité : 5 ans
Vérification indépendante de la déclaration et des données, conformément à l'ISO 14025:2006 Interne <input type="checkbox"/> Externe <input checked="" type="checkbox"/> Bureau Veritas LCIE	
Revue critique du PCR conduite par un panel d'experts présidé par Philippe Osset (SOLINNEN)	
Les PEP sont conformes à la norme XP C08-100-1: 2016	
Les éléments du présent PEP ne peuvent être comparés avec les éléments issus d'un autre programme.	
Document conforme à la norme ISO 14025:2006 « Marquages et déclarations environnementaux. Déclarations environnementales de Type III »	
Interlocuteur Somfy : Pierre HOGUET, Ingénieur en Ecoconception, pierre.hoguet@somfy.com	

